

Commune de



☎ 02 38 92 40 72

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 045-214502304-20250925-362025-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2025.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DEPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absente excusée : Sarah BADER (procuration donnée à Pierre BADER).

Secrétaire de séance : Angélique BEAUDOIN.

Nombre de Conseillers	
▪ En exercice	13
▪ Présents	12
▪ Votants	13

Objet : Projet de parc agrivoltaïque au sol sur les parcelles ZR 12 et ZR 13 de la commune de Noyers

Délibération n° 36/2025

Madame le Maire expose : lors de la séance du Conseil Municipal tenue le 26 juin 2025, Monsieur FAGES, développeur territorial pour la Société NOUVERGIES, a présenté un projet de parc agrivoltaïque destiné à être implanté sur les parcelles cadastrales privées ZR 12 et ZR 13 de la commune de Noyers. Le parc, dont la structure est en pieux battus, a une puissance estimée de 6.5 mégawatts, sur une surface clôturée de 8.3 hectares entourés de haies. Le projet envisagé prévoit de combiner la production d'énergie solaire avec une activité agricole, en l'occurrence un élevage ovin en pâturage porté par l'exploitant agricole des parcelles.

La Société NOUVERGIES souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal avant la poursuite des études de faisabilité.

Madame le Maire demande, par conséquent, à l'assemblée, d'émettre un avis sur ce projet. Le diaporama de présentation de la pré-étude dudit projet de la Société NOUVERGIES a été transmis aux conseillers en amont de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix contre :

- Se prononce défavorablement à ce projet,
- Emet les remarques suivantes :
 - Projet trop proche des habitations et du centre-bourg,
 - Absence de concertation avec les riverains,
 - Absence de mesures d'impact sur la voirie,
 - Absence de mesures d'impact liées aux nuisances visuelles et sonores,
 - Manque d'éléments techniques, agronomiques et environnementaux pour une prise de décision éclairée,
 - Parcelles concernées non identifiées sur la cartographie ZA EnR de la commune.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX



Madame La Secrétaire de séance,
Angélique BEAUDOIN